



**CONVENTION DE PARTENARIAT
VALORISATION ACTEURS LOISIRS DIVERTISSEMENT
SAISON 2018-2019**

Entre :

Monts de Genève, Haute-Savoie, France, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), 8, rue du petit Malbrande 74100 Annemasse représenté par Monsieur Florent Giraud, Directeur

Et le partenaire :

Nom de votre structure :

Représentée par : M/Mme :

Agissant en qualité de :

Adresse :

.....

Tél : **Port** :

Email :

Site internet :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et d'engagements dans le cadre de la réalisation d'une valorisation de la filière loisirs des Monts de Genève

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Les parties s'engagent respectivement dans un partenariat, défini comme suit :

Les Monts de Genève s'engagent à :

01

Gérer toute la logistique nécessaire à la mise en forme des différents supports de la campagne digitale 2018 (vidéo, newsletter, posts sur les réseaux sociaux)

02

Mentionner le nom de l'entreprise partenaire, dans les supports digitaux (vidéo, newsletter etc)

03

Prendre en charge les coûts de la campagne digitale 2018

04

Tenir informé ses partenaires de l'avancée du projet jusqu'au bilan

05

Partager sur ses différents réseaux les supports réalisés.

Le partenaire ci-nommé s'engage à :

01

Etre partenaire adhérent à l'office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France. Cotisation annuelle obligatoire.

02

Votre établissement propose une offre de loisirs et/ou divertissement accessible à un public large, familiale

03

Votre offre participe au rayonnement de la destination loisirs.

04

Votre établissement, est situé sur le périmètre touristique de l'office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France. L'une des 29 communes définies par le territoire d'Annemasse Agglo et de la Communauté de Commune du Genevois.

Si ce n'est pas le cas, votre établissement loisirs hors territoire peut être accepté à conditions de ne pas être en concurrence avec une offre du territoire touristique

05

Vous vous engagez à valoriser l'offre loisirs dans sa globalité, à soutenir la destination loisirs et à relayer les supports de l'office de tourisme (flyers, guide, vidéo, etc..)

06

Vous fournissez les informations nécessaires à la création de contenu « loisirs »

Vous fournissez des avantages clients qui participent à l'attractivité de la destination

Vous vous rendez disponible pour les prises de vue et une rencontre.

Actions	Attentes
Vidéo	Ouvrir ses portes à l'équipe de l'office de tourisme, proposer un contenu. Relayer la vidéo promotionnelle sur ses réseaux
Publireportage	Communiquer du contenu (texte et visuel) à l'office de tourisme (événements, infos) pour le rédactionnel
Newsletter	Communiquer du contenu (texte et visuel) à l'office de tourisme (événements, offre préférentielle) pour le rédactionnel
Réseaux sociaux	Partager ses expériences qui participent à la valorisation de la destination loisirs avec le #montsdegeneve



MONTS
de Genève
Office de tourisme

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet dès sa signature jusqu'à la fin de la saison 2018/2019.

Fait à

Le.....

Pour Monts de Genève :
Florent Giraud, Directeur
« Bon pour accord »

Pour le partenaire ci-nommé :
M./Mme.....
« Bon pour accord »